



Règlement du Loto

ARTICLE 1

1 lot pour une ligne

1 lot pour 2 lignes

1 lot pour 3 lignes (le carton complet)

ARTICLE 2

1 Seul gagnant par partie (Ex æquo possible)

IMPERATIVEMENT, le gagnant doit signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro, QUI VIENT DE LE FAIRE GAGNER, la main levée et en criant très fort QUINE en direction du podium. IL APPARTIENT AU GAGNANT DE S'ASSURER QU'IL A BIEN ETE ENTENDU DU PODIUM, ET CE, AVANT LA SORTIE D'UN NOUVEAU NUMERO. A DEFAUT, SON TOUR SERAIT PERDU.

ARTICLE 3

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité.

ARTICLE 4

En cas d'ex æquo, le gagnant est désigné par tirage au sort.

ARTICLE 5

Le tirage au sort se fera par le meneur de jeu à l'aide d'un moyen approprié qui sera annoncé en début de partie. Après le tirage au sort, les ex æquo remporteront un lot de consolation.

ARTICLE 6

Les cartons sont valables pour toute la soirée.

ARTICLE 7

L'achat des cartons pourra se faire pendant toute la soirée.

ARTICLE 8

Tous les litiges seront réglés par l'école.

ARTICLE 9

Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

ARTICLE 10

Toutes cartes ne correspondant pas à la série dont l'identification sera précisée en début de jeu, seront considérées comme nulles.

ARTICLE 11

Toutes les cartes sont " PROPRIETE " des l'OCCE 93 et devront rester sur les tables à la fin de la soirée, MERCI.

ARTICLE 12

Le fait de participer à cette soirée implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.